RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 03770
Numéro SIREN : 503 182 792
Nom ou dénomination : MOBILIB

Ce dépôt a été enregistré le 29/07/2014 sous le numéro de dépôt A2014/011696

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE

1795304

Dénomination : MOBILIB
Adresse : 116 grande rue Saint-michel 31400 Toulouse -FRANCE-

n° de gestion : 2008B03770
n° d'identification : 503 182 792

n° de dépôt : A2014/011696
Date du dépôt : 29/07/2014

Pièce : Procès-verbal du conseil d'administration du 22/07/2014

1795304

Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse - place de la Bourse BP 7016
31068 TOULOUSE Cedex 7
- Fax : 05 40 00 46 06

Certifié conforme à l'original

MOBILIB SCIC SA
116 grande rue St-Michel 31400 Toulouse
Tél. 05 31 61 63 09 Email: info@mobilib.fr
SIRET 503 182 792 00021 - APE 7711A

Céline Soulié

PROCES-VERBAL DU CA DU 22 JUILLET 2014

Déposé au greffe du tribunal de commerce de Toulouse le
29 JUIL. 2014
enregistré sous le numéro : 11636
N° de gestion : 2007 B 3770

Etaient présents :
Céline Soulié
Jean-Michel Lattes, Toulouse Métropole
Véronique Métro
Thierry Bourret
Marthe Marti, Tisséo-SMTC
Monique Bru
Mathieu Morin (Observateur - stagiaire)

Etaient excusés (voir émargement) :
Nicolas Tournier, EGIS France
Yvon Roche, France AUTOPARTAGE
Dominique Platon
Bernard Bruneau, Macif

Délibération n°1 : Validation de PV du CA du 03/06/2014
Le PV présenté en annexe 1 (A1) est accepté en l'état par les présents.

Délibération n°2 : Entrées et sorties de sociétaires au 22 juillet 2014
Il est proposé au Conseil d'administration d'accepter le nouveau candidat au sociétariat au 22/07/2014

. Nom	Prénom	Catégorie	Nb	Commentaire
360° Architecture		Bénéficiaires	+1	Achat de part

Le capital social est donc de 190 500 € au 22/07/2014.

Soumise au vote, la délibération est votée à l'unanimité.

Voici la nouvelle répartition du capital social de la coopérative :

Collège	Détail	Nb sociétaires	Capital	% capital	% voix
Bénéficiaires		138	111 750 €	58,66%	35%
Partenaires privés		26	50 250 €	26,38%	10%
dont	Macif		19 500 €	10,24%	
	France Autopartage - Réseau Citiz		5 250 €	2,76%	
	IéS - Capital risque solidaire		3 750 €	1,97%	
Collectivités		3	26 250 €	13,78%	30%
dont	Tisséo SMTC		22 500 €	11,81%	
	Toulouse Métropole		3 000 €	1,57%	
Salariés		2	2 250 €	1,18%	25%
Total		169	190 500 €	100%	100%

Aujourd'hui, 20% du capital = 38 100€

Pour respecter la limite supérieure des 20% imposée par la loi, les collectivités peuvent actuellement abonder en capital à hauteur de 11 250 €.

Délibération n°3 : Etude des demandes de sortie du capital

Afin d'encadrer les cessions de parts qui limitent l'augmentation de capital de la coopérative, le conseil d'administration décide de valider ou pas les demandes suite à l'étude des motivations des personnes concernées. .

Il est proposé aux membres du CA d'étudier la demande de sortie du capital de Mme Fabienne Garrigues, une sociétaire bénéficiaire qui quitte Toulouse pour Escatalens dans le 82. Sa demande écrite est fournie en annexe (A2).

Soumise au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

Délibération n°4 : Changement de représentants permanents

Suite aux élections municipales de mars 2014, Toulouse Métropole et Tisséo-SMTC ont désigné de nouveaux représentants permanents pour prendre part aux conseils d'administration de Mobilib.

Jean-Michel Lattes, 1er adjoint au Maire de Toulouse, représentera Toulouse Métropole.

Marthe Marti, adjointe au Maire de Toulouse, représentera Tisséo-SMTC

Le président demande aux membres du CA de constater ces modifications. Elles seront notifiées au greffe du tribunal de commerce pour mise à jour de l'extrait K-bis de la société. L'ensemble des membres du CA présents constatent ces modifications.

Sujet n°5: Tableaux de bord activité et suivi budgétaire

Une analyse de l'activité du mois de juin ainsi que le suivi du budget sur les 6 premiers mois de l'année est fournie en annexes (A3 et A4).

<u>Activité du mois de juin</u>
Activité en hausse par rapport aux mois précédents, conformément à la saisonnalité habituellement observée.

<u>Suivi budgétaire : situation au 30/06/2014</u>
Nous observons depuis le début de l'année que nous avons des recettes de 20% inférieure aux recettes prévisionnelles en moyenne, ce qui se confirme encore ce mois-ci. En effet, le panier moyen réel (47€/abonné/mois en juin) est bien inférieur aux hypothèses de calcul du prévisionnel (54€). Sur le premier semestre 2014, nous enregistrons un taux de croissance du chiffre d'affaires d'environ 4% par rapport à 2013.

Les voitures qui changent la ville

Sujet n°6 : Audit réalisé par France Autopartage le 8 juillet

Suite au décalage observé entre le prévisionnel et le réalisé sur 6 mois, nous avons sollicité l'expertise du réseau Citiz (France Autopartage) afin d'analyser nos résultats et de proposer des solutions pour améliorer la rentabilité de l'activité.
Le bilan de cette mission qui a eu lieu le 8 juillet dernier est présenté en annexe (A5).

Comparativement à Strasbourg et Marseille, à taille de parc égal (avril 2013), il en ressort :
- Rapportées au nombre de voitures, les charges sont comparables
- Le nombre de réservations par véhicule à Toulouse est plus faible
- Les utilisations sont assez atypiques (distance moyenne des courses plus élevée)
- Les autres structures ont bénéficié d'un soutien financier des collectivités jusqu'à atteindre un volume d'activité plus important (en moyenne les 7 premières années).

Les principales recommandations sont les suivantes :
- Encourager les usages de moins de 50km, ce qui correspond au cœur de notre activité.
- Anticiper un peu la revente des véhicules âgés de près de 6 ans pour dégager des recettes exceptionnelles. Renouveler progressivement entre novembre 2014 et mars 2015.
- A terme, développer des stations de plus de 2 véhicules en ouvrage au centre-ville et dans l'hypercentre pour créer des stations « hyper-rentables » qui compenseront les moins bons résultats des stations périphériques.

Délibération n°7 : Projections du résultat net à fin 2014 et plan d'actions

Si la tendance de -20% par rapport au prévisionnel initial se confirme, le résultat net à la fin de l'année devrait avoisiner -62 k€ (cf. A4).

Pour pallier à ce déficit de recettes, Mobilib propose de prendre les actions suivantes :

A - Solutions de moyen terme :

1. Stratégie de développement des recettes :

 a. **Développer le chiffre d'affaire**

Actions initiées depuis le conseil d'administration du 3 juin :
1. Plus de 1000 flyers ont été déposés dans des commerces situés à proximité de nos stations et nous sommes en train d'organiser le ravitaillement régulier de ces points.
2. Réflexion pour proposition d'une offre combinée Citiz/Maison du Vélo à partir de la rentrée
3. Partenariat avec le mouvement associatif de MP (ex-CPCA MP) : communication prévue en septembre auprès des associations
4. Enquête qualitative auprès des utilisateurs professionnels (résultats fin septembre)
5. Enquête de satisfaction quantitative adressée à tous nos utilisateurs (résultats fin septembre)

Actions soumises au vote des membres du CA :

Action 1 : développer la clientèle
Proposition : Engager une vraie démarche commerciale de terrain avec l'embauche d'un jeune commercial en emploi d'avenir. Le dispositif emploi d'avenir nous permet de bénéficier d'une prise en charge à 75% du coût total du salaire chargé pendant 3 ans. Le coût résiduel d'un tel poste s'élève à 6500€/an. Le dispositif étant coûteux pour l'Etat, il ne sera pas reconduit en janvier 2015 pour de nouvelles embauches. Nous avons fait plusieurs entretiens et sélectionné un candidat. L'objectif est une prise de poste au 1er septembre 2014.

La fiche de poste est disponible en annexe (A6).

Potentiel : difficile à évaluer pour 2014. A titre d'exemple, pour rentabiliser l'investissement fait sur son poste sur un an, il suffirait de faire passer de 300€ à 800€ le CA dégagé par véhicule sur les 3 stations les moins rentables pendant 3 mois.

Tous les membres présents sont favorables à cette démarche.
Soumise au vote, la délibération est votée à l'unanimité.

Action 2 : augmenter le nombre de courses courtes (< 5h / 50km)
Proposition : Une révision des tarifs est à l'étude pour rendre les courses courtes plus attractives.
Leviers :

- Réduction des frais de réservation
- Diminution du coût des km<50
- Diminution du coût horaire
- Forfait 24h pro plus bas que forfait 24h particuliers

Une proposition de modification de tarifs est présentée en séance (annexe A9). Elle intègre une diminution des frais de réservation internet et du tarif au km pour les premiers km variant entre 0 et -4 cents. Les membres s'interrogent sur l'incitativité de la mesure mais reconnaissent que la diminution étant faible, la modification peut être mise en œuvre avec un risque très limité.

Les membres se prononcent à l'unanimité pour cette modification.

Potentiel : difficile à évaluer. Cependant il est important de développer cette part de marché qui reste un segment que nos concurrents (loueurs, autopartage entre particuliers) ont du mal à concurrencer.

Action 3 : ne pas poursuivre l'expérimentation électrique sans financement complémentaire
Proposition : Pas de suite sans garantie d'équilibre Charges / Recettes (acté lors du dernier CA).
Sans garantie d'équilibre charges/recettes, le projet doit s'arrêter avant la fin de l'expérimentation :

- Pas d'investissement supplémentaire (temps, financier) de Citiz
 - ⇨ Véhicules/Bornes non opérationnelles : remplacés par véhicules thermiques
- Envisager un retrait au plus vite, à moindre coût des véhicules électriques (les déplacer sur les stations de charge rapide par exemple, où nous pourrions continuer à les exploiter en autopartage).

Si garantie d'équilibre Charges / Recettes :

- Simplification de l'usage à considérer (câble sur borne, un seul badge)

Potentiel : 2 500€/mois

Céline Soulié demande à Jean-Michel Lattes de se positionner concernant ce projet qui fait perdre aujourd'hui plus de 25 k€ à la coopérative. Le problème a été abordé à plusieurs reprises depuis le début de l'année avec les autres partenaires du projet dont Toulouse Métropole est le chef de file, une lettre a même été envoyée à Toulouse Métropole par le président en février dernier. Malgré cela et nos efforts de transparence sur nos comptes, à ce jour, nous ne pensons pas avoir été entendu des autres partenaires dont la taille est sans rapport avec la notre.

M. Lattes a pris note de cette situation et doit en parler avec son équipe technique avant de revenir vers nous.

Concernant la délibération, tous les membres s'accordent à dire que dans ces conditions, l'exploitation des véhicules électriques ne peut être prolongée au-delà de la fin de l'expérimentation.

b. **Produits exceptionnels** (action soumise au vote)

Action 4 : renouveler les véhicules âgés de plus de 5 ans
Proposition : Anticiper d'un trimestre environ la revente des 8 Clio les plus anciennes (6 ans en février 2015) pour améliorer le résultat net en fin d'exercice.

Potentiel : 26 000 € max. (si vendues 3 300 € auprès de particuliers, véhicules côtés 6 000 € à l'Argus, possibilité de reprise à 2 000 € par garage en dernier recours).

Soumise au vote, la délibération est votée à l'unanimité.

2. Développer la notoriété de Citiz

Notre service manque cruellement de visibilité. Cette remarque nous est régulièrement faite par nos abonnés et a été citée également lors de notre enquête qualitative auprès de professionnels abonnés. Plusieurs dossiers sont en cours pour améliorer notre visibilité.

Avec le réseau Citiz :
- Marquage de véhicules : Un marquage plus important, notamment sur les portières du véhicule, est en discussion dans le réseau Citiz. Une nouvelle proposition devrait être faite à la rentrée par le réseau.
- Campagne de communication nationale dès la rentrée : campagne virale avec vidéos *décalées* sur internet.

Actions en attente d'arbitrage politique :

Avec Toulouse Métropole
Action 5 : mettre en place des totems sur les stations d'autopartage
Comme à Strasbourg, Besançon, Bordeaux, Grenoble, les totems prévus devraient renforcer la visibilité de nos stations. Actuellement, lorsque les véhicules sont en location, la station « vide » ne permet pas de faire savoir qu'un tel service existe à cet endroit. Un dossier complet du projet a été envoyé le 31/01/2014 à Toulouse Métropole pour présentation en commission de l'ABF. Dans l'attente d'un arbitrage politique de la nouvelle municipalité il n'a pas encore été présenté. Un budget avait été prévu à cet effet par TM.

Jean-Michel Lattes va faire en sorte que ce dossier soit traité rapidement.

Avec Tisséo
Action 6 : mettre en place une information usagers spécifique
Le SMTC s'est engagé dans la convention de participation financière 2012-982 à flécher les stations d'autopartage à partir des quais de métro et de tram situés dans un rayon de 200 mètres. Actuellement, le dossier est bloqué par l'EPIC qui refuse de mettre en place une signalétique pour un réseau autre que celui de Tisséo.

M. Doucet précise que c'est le règlement de la signalétique dans le métro qui interdit ce fléchage. M. Lattes rajoute que les demandes sont très nombreuses et que ce serait difficile de faire une exception. Mme Soulié rappelle qu'il s'agit de coller à la réalité de la multimodalité et de faciliter le parcours client en aiguillant l'usager vers la bonne sortie de métro lorsqu'il se rend sur la station d'autopartage. En effet, l'enquête de satisfaction 2013 avait mis en évidence que **72% des autopartageurs Citiz** ont un abonnement aux transports en commun Tisséo.

Action 7 : mettre en place une offre combinée Tisséo+Citiz
Une demande écrite a été faite (20/12/2013) pour mettre en place une offre tarifaire combinée TC+Autopartage avantageuse pour les abonnés annuels. Ce type d'offre est déjà en place à Bordeaux, à Strasbourg, à Besançon, à Grenoble, à Lille...

M. Doucet précise que la demande sera étudiée. Il faut s'attendre à des délais d'un an pour la mise en place d'une telle offre. Mme Soulié indique que le retour d'expérience des autres villes du réseau pourra être mis à contribution, notamment pour la mise en œuvre de l'offre.

B - Solutions à court terme :

Re-financer la coopérative :
Quelques soient les résultats des solutions engagées au deuxième semestre 2014, Mobilib a besoin de financements complémentaires pour terminer l'année à l'équilibre.

Deux voies sont possibles et il faut certainement les cumuler :

Action 8 : financer le déficit par une subvention d'exploitation de la collectivité
Sur ce sujet, M. Lattes indique qu'il faut que Mobilib dépose une demande avec un dossier crédible, un dimensionnement du besoin précis et un argumentaire incluant notamment la comparaison avec les évolutions des coopératives dans les autres villes réseau. Il n'a pas pu se prononcer sur un délai de traitement du dossier.

Le président a ajouté que la demande serait faite pour une aide distribuée sur une période de 2 ans.

Mme Soulié a précisé que le besoin en subvention d'exploitation était prioritaire par rapport au besoin en capital étant donné que sans cette aide la trésorerie passera par un point bas qui pourrait mettre en danger la pérennité de l'activité et que les pertes cumulées depuis le début de l'activité en 2009 ne peuvent être encore alourdie sans remettre en cause le financement des prochains développements. Il est à noter qu'en ce qui concerne la trésorerie, une solution temporaire pourra être mise en place avec le réseau s'il y a un décalage dans le temps entre la mise à disposition des fonds et le besoin.

Action 9 : recapitaliser la coopérative auprès de :
- Sociétaires bénéficiaires
- France Autopartage
- Fonds des scops (SPOT, IDES)
- IéS
- MPA (Midi-Pyrénées Active)
- MACIF
- Collectivités

Les premiers contacts pris avec les potentiels financeurs montrent que sans un engagement de la collectivité, la recapitalisation sera compliquée.

Délibération n°8 : Autorisation de demande d'agrément pour accueil de volontaires en service civique

Ce dispositif permet d'accueillir des jeunes pendant une durée de 6 mois (indemnité mensuelle : 101€ de Citiz + 446€ de l'Etat). Il est possible de leur confier des missions d'intérêt général que les salariés

n'ont pas le temps de faire, du fait de la gestion quotidienne de l'activité. Il a été validé avec la responsable locale du dispositif qu'une mission de sensibilisation sur l'autopartage pouvait répondre aux exigences du service civique.
A ce jour, en l'absence d'agrément, les démarches ne sont pas plus engagées (aucun candidat identifié, mission à préciser). L'agrément obtenu est valable 2 ans.

Il est demandé aux membres du CA d'autoriser la directrice, Céline Soulié, à effectuer les démarches nécessaire à l'obtention de l'agrément.

Soumise au vote, la délibération est votée à l'unanimité.

Délibération n°9 : Autorisation de réaliser les formalités auprès du CFE et/ou du greffe du Tribunal de Commerce

Le président demande aux membres du CA de donner toute autorité à la directrice, Céline Soulié, afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise à jour des informations sur les instances de gouvernance de la société auprès du CFE et/ou du greffe du Tribunal de commerce.

Soumise au vote, la délibération est votée à l'unanimité.

Prochains CA :

Mardi 30 septembre 2014, Jeudi 20 novembre 2014